



COMMUNE DE BOREX

Préavis municipal n° 31-2025

Au Conseil Communal de Borex

concernant

Exercice 2024 Rapport de gestion et comptes MCH2

Municipal responsable

Monsieur Jean-Luc VUAGNIAUX
Syndic

Préambule

Passage au modèle MCH2

Conformément à l'évolution des exigences légales et aux recommandations du Canton de Vaud, la Commune de Borex a adopté, dès l'exercice 2024, le modèle comptable harmonisé MCH2 pour l'établissement de ses comptes et du rapport de gestion. Ce changement s'inscrit dans une volonté de renforcer la transparence, la comparabilité intercommunale et la cohérence de la gestion financière publique.

Le modèle MCH2 introduit une présentation par fonctions (et non plus seulement par nature), facilitant la lecture stratégique des comptes par les autorités communales et les citoyennes et citoyens. Ainsi une particularité de MCH2 est que les bâtiments contenus autrefois dans une seule fonction sont répartis selon leur usage. Il permet une meilleure évaluation de l'adéquation entre les ressources disponibles et les services rendus, tout en intégrant des instruments tels que le compte des investissements, les amortissements planifiés, les fonds de réserve affectés et les indicateurs de solvabilité ou de marge d'autofinancement.

Le présent rapport de gestion constitue donc la première édition conforme à MCH2 pour notre commune. Il représente une avancée en matière de gestion publique et un outil précieux pour le pilotage des finances communales dans un contexte en constante évolution.

Rubrique MCH2

- 0. Administration générale**
- 1. Ordre et sécurité publics, défense**
- 2. Formation**
- 3. Culture, sport et loisirs**
- 4. Santé**
- 5. Prévoyance sociale**
- 6. Trafic et télécommunications**
- 7. Protection environnement/Aménagement du territoire**
- 8. Economie publique**
- 9. Finances et impôts**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions légales, en particulier les articles :

- 93c, alinéa 2, de la Loi du 28 février 1956 sur les Communes, état au 1^{er} septembre 2018 (LC) ;
- 34 et ss. du Règlement sur la comptabilité des Communes du 14 décembre 1979 (RCCCom), état au 1^{er} juillet 2006 ;
- 92 du Règlement du Conseil communal de Borex du 24 juin 2015 ;

Nous vous présentons, ci-après, le rapport de gestion de la Municipalité et les comptes 2024 de la Commune de Borex que nous soumettons à votre approbation.

0 ADMINISTRATION GENERALE

01 Légititatif et exécutif

0110 Légititatif

Le Conseil communal a tenu 3 séances durant l'année 2024 : le 17 juin, 07 octobre et 02 décembre. Il s'est prononcé sur 7 préavis.

- Préavis municipal n° 22-2024 – Exercice 2023 – rapport de gestion et comptes
- Préavis municipal n° 23-2024 – Révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires
- Préavis municipal n° 24-2024 – Arrêté d'imposition 2025
- Préavis municipal n° 25-2024 – Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)
- Préavis municipal n° 26-2024 – Demande de crédit de CHF 120'000.- TTC destinés à assainir la pollution d'eaux usées dans le cours d'eau le Nant-des-Dappes
- Préavis municipal n° 27-2024 – Budget d'exploitation 2025
- Préavis municipal n° 28-2024 – Demande de crédit de CHF 1'410'800.- TTC destinée à financer les travaux de réfection et d'amélioration des : Chemins des Vuattes, La Carrière, En Bursinel, chemins AF des parcelles Le Tronchet, La Chenau, Deraises.

0120 Exécutif

La Municipalité a tenu 44 séances durant l'exercice 2024.

- Inspection de la Préfecture

La visite annuelle de la commune par la Préfecture a eu lieu le 10 octobre 2024, conformément à l'art. 141 LC. Le contrôle des divers documents administratifs, registres, rapports et procès-verbaux s'est déroulé en présence des personnes concernées. Les activités tant de la Municipalité que du Conseil Communal ont été passées en revue. Le rapport de visite de M. le Préfet n'a donné lieu à aucune remarque particulière.

Représentations

La Commune de Borex a été régulièrement représentée par sa Municipalité dans les réunions des diverses associations listées ci-après. Pour certaines, elle y a pris activement part en occupant un siège au sein des exécutifs (Comités Directeurs) (AIAB – AEB – AEE – Déchetterie intercommunale de Signy-Avenex) :

- Séance intercommunale entre les exécutifs des communes de Borex et de Crassier

Réunies en séance le 21 mars 2024, les deux municipalités ont traité des objets (bâtiments, matériels, bien-fonds) et affaires communes, soit :

- - Gestion de la balayeuse.
- - Gestion du cimetière.
- - Gestion du bâtiment de la Nau (loyers).
- - Bourse et contrôle des habitants : horaires d'ouverture des guichets entre Borex et Crassier.
- - Liaisons routières entre les deux communes.

- Assemblée des Syndics du District de Nyon

Convoquée à deux reprises, soit les 21 mars et 14 novembre 2024, ces séances ont eu pour principaux objets :

Séance du 21.03.2024 :

- La présentation du concept de cybersécurité à l'Etat de Vaud et pour les communes.
- La présentation du fonds de soutien à la recherche partenariale.
- La présentation de la police cantonale sur la gestion des menaces et doléances (en matière de conciliation, gestion des violences, doléances).
- La présentation de la fondation de la Garenne (parc animalier à Le Vaud).
- Point de situation sur l'accueil des migrants dans le canton.

Séance du 14.11.2024 :

- La présentation de la mise en œuvre de la stratégie cantonale en matière de déplacements à vélo à l'horizon 2035.
- La présentation du programme climat et formation en gestion de crise pour les communes
- Le soutien à la presse locale.

- Groupement des Syndics Asse et Boiron

Les Syndics du groupement Asse et Boiron se sont réunis à deux reprises, le 27 mars et le 06 novembre 2024 pour traiter des différents sujets concernant les neuf communes du groupement. Les sujets suivants ont notamment été abordés :

Séance du 27.03.2024 :

- Annonce d'un projet d'EMS à Gingins
- Annonce du début des travaux du complexe sportif de Gingins
- Accueil de la petite enfance: Avenir de la crèche de la Galiotte à Eysins
- Axe de mobilité douce Nyon – Divonne; requalification de la RC 11 à Eysins
- Projet de rencontre intercommunale entre les représentants des exécutifs en charge du sport
- Création d'un organe de gestion intercommunal pour la renaturation des cours d'eau (Asse et Boiron)
- Analyse démographique Asse et Boiron : Constructions scolaires à planifier pour assurer l'accueil des élèves à moyen terme.
- Mise en conformité des arrêts de bus en regard des exigences de la LHand.

Séance du 06.11.2024 :

- Complexe sportif de Gingins : Etat d'avancement des travaux.
- Utilisation mutualisée du fichier d'identification des détenteurs de véhicules détenu par Eysins.
- Projet de piste de mobilité douce sur l'axe routier Eysins-Crassier.
- Course pédestre du diamant d'Asse-Boiron.
- Position des communes sur la limitation de la vitesse à 30 km/h en localité
- Position des communes sur le projet d'infrastructures touristiques visant à une exploitation sur 4 saisons sur la région de la Dôle (val des Dappes).
- → Association de Communes Vaudoises (AdCV)

L'AdCV a tenu 2 assemblées générales en 2024, soit les 22 mai et 28 novembre. Les thèmes suivants y ont été traités :

Assemblée du 22.05.2024 :

- Présentation et adoption des comptes 2023 de l'association.
- Rapport annuel 2023.
- Présentation des nouvelles prestations de conseil proposées : Finances communales, gouvernance (inter)communale et RH.
- Présentation SUVA sur la sécurité et la santé au travail des collaborateurs communaux.

Assemblée du 28.11.2024 :

- Présentation et adoption du budget 2025
- Présentation des résultats du sondage lancé auprès des communes vaudoises
- Accompagnement des communes en matière de santé et sécurité au travail (SST).

Rencontres de l'AdCV :

Les 2^{èmes} et 3^{èmes} éditions de ces rencontres (forum) organisées par le comité de l'AdCV les 27 mars et 18 septembre ont permis aux représentants des communes membres de s'informer sur les sujets suivants :

- « Transition énergétique : quelles solutions pour ma commune ? ».
- « Accueil de jour des enfants : quelles solutions pour ma commune ? ».

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site www.adcv.ch.

- Autres Associations

AEB	Association intercommunale pour l'épuration des eaux du Boiron
AEE	Association intercommunale enfance et école Asse et Boiron
AIAB	Association intercommunale Asse et Boiron
ACPT	Association intercommunale pour l'exploitation d'un couvert régional à plaquettes et bois énergie, situé sur la Commune de Trélex
SDIS	Association intercommunale en matière de défense incendie et de secours
SADEC	Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte
ORPC	Organisation régionale de la protection civile du District de Nyon
ARAS	Association régionale pour l'action sociale du District de Nyon
SANE	Syndicat d'arrosage de Nyon et environs
GHOL	Groupement hospitalier de l'ouest lémanique
CET	Conseil d'établissement (de l'ESEP) Déchetterie Intercommunale de Signy-Avenex
EMN	Ecole de musique de Nyon Fondation la Côte Clinique dentaire scolaire itinérante du District de Nyon.

02 Services généraux

0210 Administration des finances et des contributions

Conformément à l'article 35b du Règlement sur la comptabilité des Communes, la Municipalité a confié la vérification des comptes de fonctionnement et du bilan 2024 à l'auditeur externe Fiprom SA. Le rapport du réviseur a été remis à la Commission de gestion du Conseil communal et est annexé au présent préavis.

Suivi des observations et remarques des années précédentes :

- **Commission de Gestion :**

Le rapport de la Commission de Gestion pour l'exercice 2023 ne mentionne aucune remarque ni modification que la Municipalité devrait appliquer ou reporter pour l'exercice 2024.

- **Réviseur externe :**

Selon le rapport du réviseur externe, aucune anomalie n'a été constatée lors de son contrôle, et il n'a trouvé aucun élément suggérant que les comptes annuels ne respectent pas les normes comptables des communes (NAS 910).

- **Préfecture et Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) :**

Aucune observation n'a été formulée concernant les comptes de 2023.

Voici quelques observations générales sur l'exercice écoulé. Des explications détaillées sur certains postes ont été ajoutées en bleu dans les comptes.

A. BILAN

L'actif de la commune est de **CHF 11'861'405.26** en augmentation par rapport à l'année précédente (**CHF 11'719'936.18**).

Investissements PA (Patrimoine administratif)

Immobilisations PA au 01.01	14 N-1	2'298'955.74
Investissements	69	683'613.81
Subventions	63	-26'477.90
Amortissements planifiés corporelles	330	-276'309.50
Amortissements planifiés incorporelles	332	-56'678.00
Augmentation des investissements PA		324'148.41
Immobilisations PA au 31.12	14 N	2'623'104.15

Préavis 09/2022

L'investissement pour la construction d'une halle pour le service de voirie sur la parcelle n° 1 de Borex, d'un montant initial de **CHF 1'669'800.00**, est terminé. Le coût final s'élève à **CHF 1'734'902.46**, entraînant un dépassement de crédit de **CHF 65'102.46**, soit une augmentation de **3.89%**.

Les raisons principales du dépassement sont :

- Frais d'enquête DGTL et plan de situation : **CHF 2'509.75**
- Paiement de la taxe de raccordement des eaux usées et eaux claires : **CHF 31'082.35, montant encaissé par la commune de Borex en 2022.**
- Equipement d'une cuisine : **CHF 6'547.40**
- Déplacement d'un rideau à grilles : **CHF 5'405.00**
- Achat de sèche-mains pour les WC : **CHF 2'547.00**
- Bouquet de chantier et inauguration : **CHF 8'918.05**
- Dépassement sur la construction : **CHF 8'092.91**

Ce crédit supplémentaire est soumis à l'approbation dans le cadre des décisions associées à ce préavis.

Préavis 47-2016

L'investissement pour la rénovation de la route de Tranche pied nord d'un coût de CHF 178'783.15 est amorti.

Amortissements

Les amortissements planifiés des immobilisations corporelles du PA s'élèvent à **CHF 276'309.50** et des immobilisations incorporelles PA à **CHF 56'678.00**.

Emprunts

Les engagements financiers à long terme sous forme d'avances à termes fixes s'élèvent à **CHF 4'172'500.00** et ceux à court terme à **CHF 2'588'000.00** avec un taux d'intérêt médian de **1.5%**.

Fonds de réserve

- Les fonds de réserve affectée ordures et déchets (2900.01) ont augmenté de **CHF 11'915.40** pour atteindre **CHF 138'659.56**.
- Les fonds de réserve affectée égouts/épuration (2900.02) ont diminué de **CHF 10'447.45**, pour atteindre **CHF 360'730.97**.

B. COMPTES

Les revenus de la commune se chiffrent à **CHF 6'226'075.54**, tandis que les charges s'élèvent à **CHF 6'154'582.44**, générant un excédent de revenu de **CHF 71'493.10** après amortissements et affectations aux fonds de réserve affectés et préfinancement. Le budget 2024 prévoyait un excédent de charges de **CHF 108'493.00**.

Résultats 2024

Fonction	Titre	Comptes 2024				Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges		Revenus		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	593'000.92	10%	103'062.43	2%	598'687.00	93'871.00	585'059.02	119'777.34
1	Ordre et sécurité publics	277'514.78	5%	7'125.25	0%	313'263.00	1'850.00	257'797.83	1'848.00
2	Formation	936'445.66	15%	0.00	0%	1'084'776.00	0.00	1'012'007.16	0.00
3	Culture, sport et loisirs	180'587.22	3%	2'556.00	0%	233'639.00	3'500.00	196'303.80	2'784.00
4	Santé	4'728.60	0%	188.60	0%	5'750.00	500.00	5'116.45	366.25
5	Prévoyance sociale	112'968.56	2%	0.00	0%	108'983.00	0.00	32'316.05	0.00
6	Trafic et télécommunications	534'678.04	9%	33'815.36	1%	737'240.00	9'600.00	582'626.78	9'409.00
7	Environnement et territoire	593'150.12	10%	438'167.76	7%	583'921.00	411'209.00	467'098.45	337'898.08
8	Economie publique	1'170.00	0%	1'170.00	0%	750.00	500.00	0.00	529.60
9	Finances et impôts	2'920'338.54	47%	5'639'990.14	91%	2'945'390.00	5'982'876.00	2'870'104.27	5'596'148.80
		6'154'582.44	100%	6'226'075.54	100%	6'612'399.00	6'503'906.00	6'008'429.81	6'068'761.07
	Excédent			71'493.10		108'493.00			60'331.26

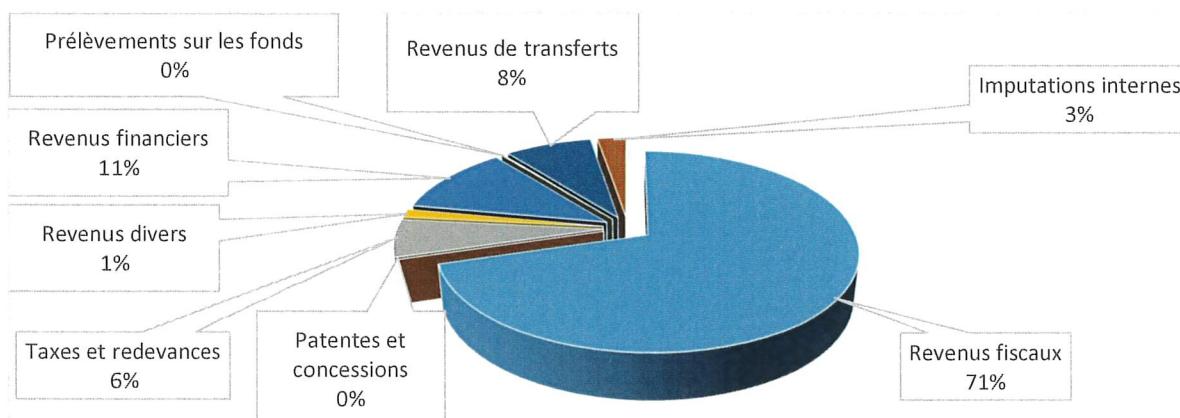
C. REVENUS

Le compte de résultat provenant des finances laisse apparaître un excédent de revenu de CHF 528'279.04.

Les principaux revenus de la commune proviennent toujours majoritairement des rentrées fiscales 74% et des revenus du patrimoine pour 11%.

	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
Revenu fiscaux (40)	4'385'161	4'769'000	4'381'515
Revenu financier ¹ (443)	637'633	643'557	642'415
Revenu administratif (447)	10'298	7'450	9'788

Revenus par nature



D. CHARGES

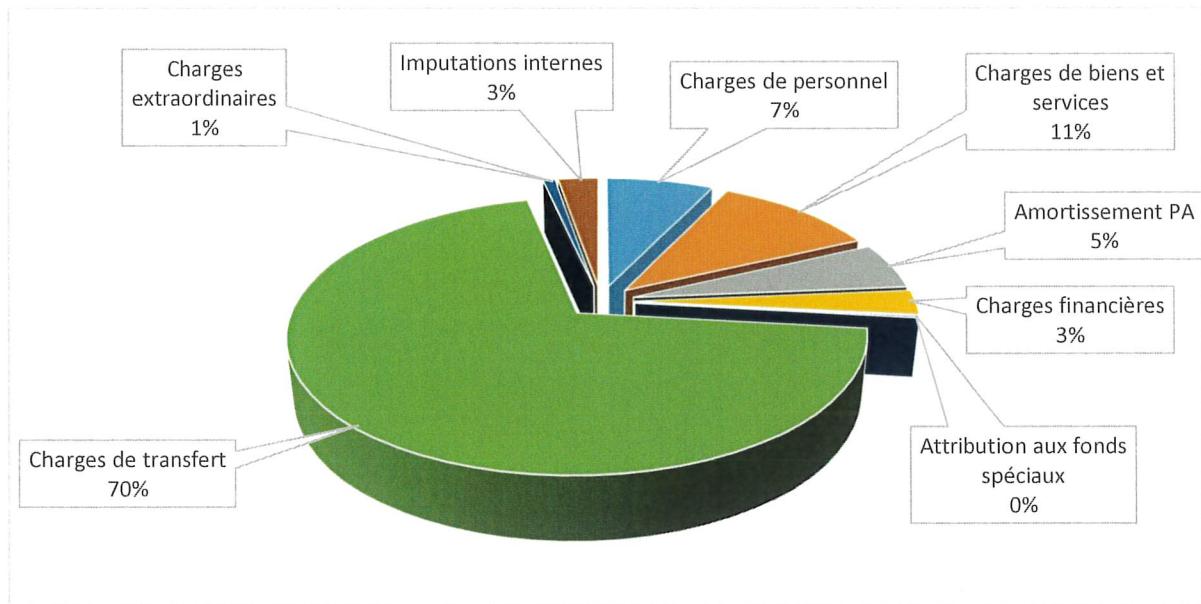
Le compte de résultat provenant des activités d'exploitation laisse apparaître un excédent de charges de CHF 406'785.94.

Les charges directement dépendantes de l'action de la Municipalité représentent 26% des dépenses totales. Elles ont été bien maîtrisées, seules quelques lignes budgétaires n'ont pas été utilisées :

- 11100 – Police : CHF – 40'000.00
- 34290 – Loisirs, non mentionné ailleurs : CHF -2'000.00
- 42200 – Services de sauvetage : CHF -250.00
- 61500 – Entretien des routes – éclairage public : CHF – 24'000.00
- 76100 – Protection de l'air et du climat : CHF - 15'000.00

¹ Y compris la part locative de Crassier pour la Nau

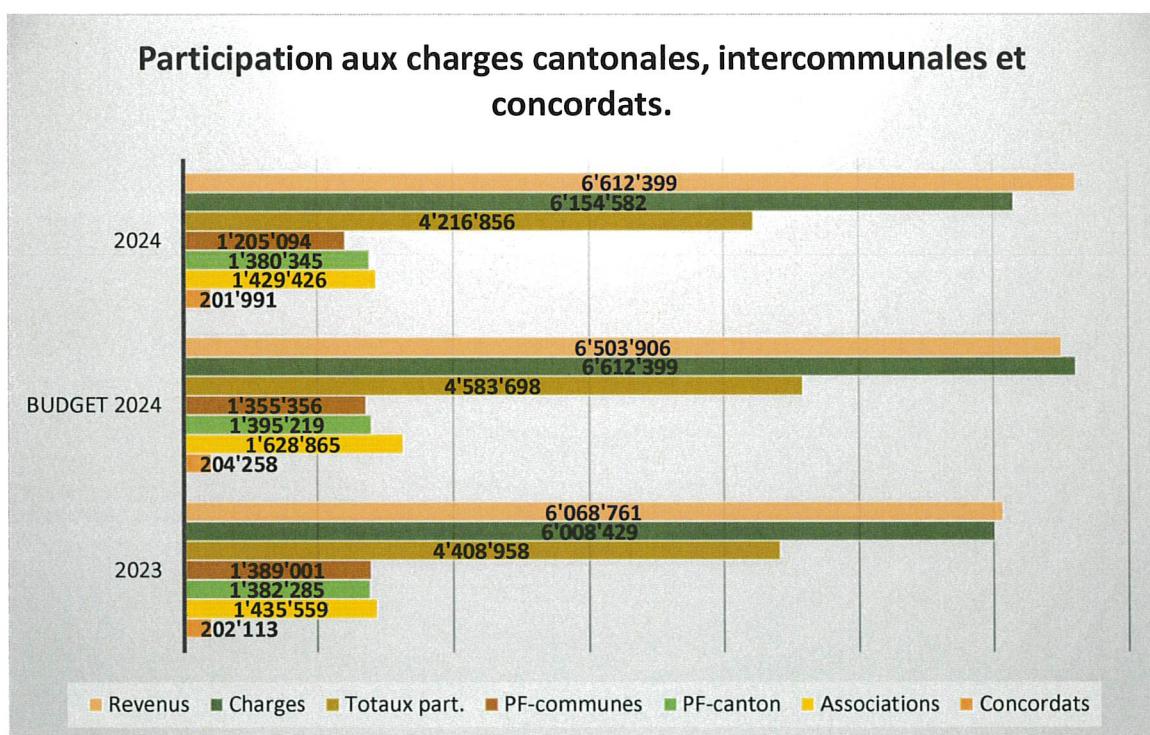
Charges par nature



Associations Intercommunales.

Les Associations intercommunales, AIAB, SDIS Nyon-Dôle, ORPC ont bien respectés leur budget, avec une nette diminution pour l'AEE : CHF -141'059.85.

En un coup d'œil les charges non maîtrisées par la Commune (comptes par nature 3611-3612-3621-3622)



E. COMPTE DE RESULTAT

La présentation des résultats sous le mode MCH2 permet de mieux visualiser si les revenus couvrent les charges de la commune et d'évaluer la nécessité d'une éventuelle adaptation du taux d'imposition.

Comptes d'exploitation 2024 – présentation par nature (CHF)

Rubrique	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
Charges d'exploitation	5'925'183.65		6'417'128.00		5'853'587.99	
Revenus d'exploitation		5'518'397.71		5'797'099.00		5'380'837.76
Résultat d'exploitation	5'925'183.65	5'518'397.71	6'417'128.00	5'797'099.00	5'853'587.99	5'380'837.76
	406'785.94		620'029.00		472'750.23	
Charges financières	179'398.79		195'271.00		154'089.42	
Revenus financiers		707'677.83		706'807.00		687'923.31
Résultat financier	179'398.79	707'677.83	195'271.00	706'807.00	154'089.42	687'923.31
	528'279.04		511'536.00		533'833.89	
Résultat opérationnel	6'104'582.44	6'226'075.54	6'612'399.00	6'503'906.00	6'007'677.41	6'068'761.07
	121'493.10	108'493.00				61'083.66
Charges extraordinaires	50'000.00				752.40	
Revenus extraordinaires						
Résultat extraordinaire	50'000.00	0.00		0.00	752.40	0.00
	6'154'582.44	6'226'075.54	6'612'399.00	6'503'906.00	6'008'429.81	6'068'761.07
Résultat total du compte de résultats		71'493.10	108'493.00			60'331.26

Taux d'imposition : 57 centimes par franc à l'État (également 57 points).

Cautionnement hors bilan :

- AIAB : **CHF 3'279'694.69**
- ORPCI : **CHF 17'853.90**

Patrimoine foncier :

- Estimation fiscale : **CHF 5'088'000.00**
- Valeur ECA : **CHF 4'290'676.00**

0220 Service administratif

Notre équipe communale en 2024 est formée de quatre personnes représentant un taux d'occupation de 2.7 ETP (équivalent temps plein).

- a) Administration :
 - Mme Géraldine Boulenaz, secrétaire municipale. (équivalent temps plein de 90%)
 - M. Serge Noverraz, secrétaire municipal adjoint, (équivalent temps plein de 30%)
- b) Bourse communale et contrôle de l'habitant
 - M. Marc-Henri Berlie. (équivalent temps plein de 50%)
- c) Voirie et conciergerie :
 - M. Jacques Dancet. (équivalent temps plein de 100%)

02201 Services généraux, services

Naturalisation

→ Demandes de naturalisation sur le plan communal

	2023	2024
--	------	------

Octrois de la Bourgeoisie de Borex	3	11
------------------------------------	---	----

02210 Contrôle des habitants

→ Population à fin décembre 2024

	2023	2024
Résidence principale	1131	1157
Résidence secondaire	4	8
Suisses	831	839
Etrangers	304	310
Arrivées	91	40
Départs	103	25
Naissances	9	1
Décès	7	1

02902 Salle « Les Alisiers »

En 2024, la salle les Alisiers a été louée 58 fois

	2023	2024
Habitants du village de Borex	14	21
Habitants hors village de Borex	10	12
Administration et Conseil communal	4	7
Société de développement de Borex	5	5
Assemblées générales – Sociétés locales de Borex	3	3
Assemblées générales – PPE de Borex	2	4
Associations intercommunales	2	2
Assemblées générales – hors Borex	2	3
ESEP – Soleil d'Automne – Téléthon	2	1

1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE

11 Sécurité publique

1110 Police

11100 Police

Au 31 décembre 2022 la convention liant les communes pour les ASP a été dénoncée.
L'équipement des ASP, composé d'un vélo électrique, d'une voiture, d'uniforme, etc. ont été vendus pour un montant total de CHF 5'100.-. Ce montant a été réparti entre les communes signataires de la convention.

Le montant net revenant à Borex est de CHF 1090.-.

11101 Police cantonale

Le décompte provisoire pour la facture policière est inférieur au budget :

- 11101 – Police : CHF - 2'445.00

15 Service du feu

1500 Service du feu

Le site de Bonmont est composé d'une section DAP Y qui intervient sur les communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Crassier, Chéserex, Gingins et La Rippe. « DAP Y » signifie que ses sapeurs sont autonomes pour de nombreuses interventions, par exemple : inondation, sauvetage, aide au portage. Pour les autres critères comme les incendies, le DAP intervient avec l'appui du DPS de Nyon.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, les groupes d'interventions des quatre sites opérationnels du SDIS Nyon-Dôle ont été alarmés à 581 reprises, soit 43 interventions de plus qu'en 2023.

Le DAP du site de Bonmont, est intervenu à 23 reprises sur le territoire qui lui est attribué, dont aucune sur la commune de Borex. La nature des interventions est répartie comme suit :

- Incendies : 7
- Sauvetage de personnes, animaux, aide au portage : 2
- Inondations : 9
- Alarmes automatiques : 1.
- Divers et Technique (prévention ou chute de matériaux) : 4

Le Conseil intercommunal s'est réuni 2 fois, le 30 avril et le 24 septembre 2024. Il a approuvé les préavis suivants :

Séance du 30.04.2024 :

- Préavis 13/2024 – comptes 2023

Assemblée du 24.09.2024 :

- Préavis 14/2024 – poste supplémentaire de sapeur-pompier permanent
- Préavis 15/2024 - Budget 2025
- Préavis 16/2024 –révision des statuts de l'association.

Part de Borex et pour 1135 habitants = CHF 46'256.93, soit CHF 40.76/habitant.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le rapport de gestion et d'activités 2024 : www.sdis-nyon-dole.ch

16 Défense

1620 Défense civile

16202 Organisation régionale de la protection civile (ORPC)

Le monde change, et avec lui, les défis sécuritaires, climatiques et institutionnels ne cessent d'évoluer. En 2024, l'ORPC du district de Nyon s'est de nouveau trouvée à la croisée des chemins : confrontée à la baisse des effectifs, aux incertitudes liées à la réforme cantonale et à une instabilité géopolitique qui rappelle l'importance d'un système de protection de la population efficace et résilient.

Plus largement, après plusieurs années de transitions et de passations de flambeau, 2024 a été placée sous le signe de la consolidation et des chantiers.

Sur le plan de la consolidation, l'ORPC, soucieuse d'améliorer son niveau de préparation, certains processus de travail ont été repensés et optimisés. La formation des miliciens et du personnel professionnel a également été renforcée, au travers d'instructions ciblées.

Quant aux chantiers, ils ont été nombreux et ont touché tous les domaines : modernisation des infrastructures et mise en conformité, finalisation et adoption des règlements et directives relatifs à la gestion du personnel, élimination de matériel obsolète ou encore transformation des remorques d'intervention. Chaque acteur de l'organisation, du Conseil intercommunal aux soldats, a contribué à ces avancées.

Naturellement, l'ORPC a poursuivi sa mission première : Être au service de la population. Que ce soit dans le cadre des formations, des engagements préventifs ou des mobilisations en réponse aux crises.

Le Conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises, le 27 mars et le 18 septembre 2024. Il a approuvé les préavis suivants :

Séance du 27 mars 2024 :

- Préavis 12 - 2021-2026 - Comptes 2023
- Préavis 13 – 2021-2026 – Réfection urgente des toits n° 4, 7 et 10 du Centre d'engagement de Prangins (CEP).

Séance du 18 septembre 2024 :

- Préavis n°14 – 2021 -2026 : Règlement du personnel de l'ORPC du district de Nyon
- Préavis n° 15 – 2021-2026 : Budget 2025

Pour l'année 2024, la participation financière de Borex à l'ORPC, comptée sur 1135 habitants s'élève à CHF 22'977.25 ce qui représente un montant par habitant de CHF 20,24.

L'ORPC du district de Nyon en quelques chiffres : 47 Communes regroupées, 94 Membres du Conseil Intercommunal, 7 Membres du CoDir, 7 Professionnel·le·s , 1 Bataillon, 3 Compagnies d'environ 140 personnes, 1 Etat-Major , 464 astreints, 3'362 jours de service dont 2'376 jours de formation (CR)

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le rapport de gestion 2024 : www.orpc-nyon.ch

2 FORMATION

21 Scolarité obligatoire

La collaboration avec la direction de l'Etablissement scolaire Elisabeth de Portes (ESEP) est bonne.

AEE – Association intercommunale Enfance et Ecole - Asse et Boiron

Le Comité de Direction s'est réuni 12 fois. Les membres du Comité de Direction ont consacré environ 1'300 heures à la gestion de l'association.

Au 31 décembre 2024, l'AEE compte 108 collaborateurs pour un équivalent plein temps 61.72 ETP.

Les préavis qui ont été présentés et adoptés, amendés ou refusés :

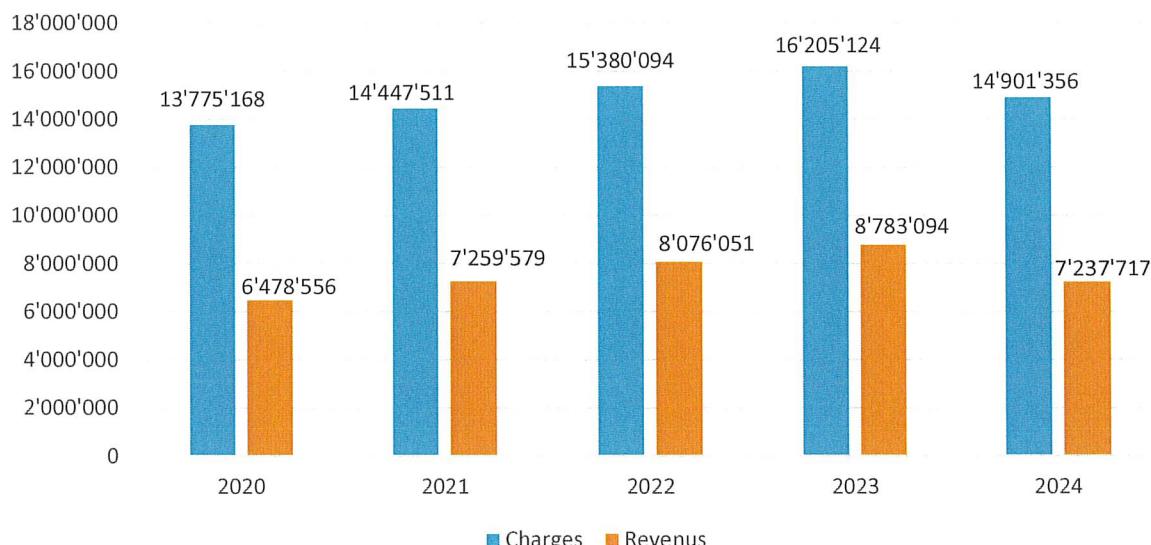
- N° 9/2021-2026 – Transports scolaires – Demande d'un montant complémentaire
- N° 10/2021-2026 – Compte 2023
- N° 11/2021-2026 Adaptation du règlement du personnel de l'AEE
- N° 12/2021-2026 UAPE Chéserex – Nouvelle construction – Achat mobilier
- N° 13/2021-2026 Budget 2025

Total des charges comparatives de l'AEE, (en CHF)

Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
CHF 7'663'639.20	CHF 8'359'146.60	CHF 7'422'029.89

Les comptes 2024 présentent un total de charges, à répartir selon l'article 26 des statuts de l'AEE, de CHF 7'663'639.20, en augmentation de CHF 241'609.60 par rapport aux comptes 2023.

Comparatif des charges et revenus sur 5 ans



Les différences de montants observées entre le budget et les comptes sont dues à un changement du plan comptable visant à la suppression des imputations internes en prévision de l'introduction de MCH2. Ce changement a été initialisé lors de la préparation du budget 2025 et n'était donc pas en vigueur fin 2023. Il impacte les résultats du réseau (UAPE et crèches) présentés de KCHF 1'988.-. Les montants des charges et revenus restent cependant linéaires et sont l'objet de nos observations.

Pour plus de précisions, vous pouvez consulter le préavis N° 10/2021-2026 du Comité de Direction de l'AEE, directement sur le site www.asse-boiron.ch/ci.

2180 Accueil de jour

Au 31 décembre 2024, les taux de fréquentation, par structure, sont les suivants :

	La Boîte à Malices La Rippe (84 places)	Les Z'Eysinous Eysins (84 places)	Tournicotty Chéserex (72 places dès août 2024)	Les P'tits Lézards Gingins (60 places)
Matin	67% (62%) *	57% (47%)	61% (50%)	62% (52%)
Mercredi matin (1P)	42% (79%)	58%		
Midi	95% (98%)	99% (100%)	99% (100%)	100% (100%)
Après-midi (1P- 2P)	38% (57%)	36% (53%)	40% (63%)	33% (31%)
Soir	94% (97%)	86% (96%)	90% (91%)	96% (95%)

*() chiffres 2023

En 2023, l'accueil du mercredi se faisait uniquement à la Boîte à Malices. En 2024, la structure Les Z'Eysinous a été ouverte en plus dès le mois d'août 2024.

En ce qui concerne le Repère, qui se trouve au Collège de l'ESEP à Borex-Crassier, nous avons augmenté notre capacité d'accueil dès le mois d'août 2024. Avec cette nouvelle autorisation, nous pouvons accueillir 36 enfants à la place de 18, les lundis, mardis, jeudis et vendredi après-midi uniquement. En décembre 2024, nous avons accueilli entre 12 et 26 enfants l'après-midi.

2199 Ecole obligatoire, non mentionné ailleurs

21990 Participation aux associations

AIAB – Association intercommunale Asse et Boiron

La commune est membre de l'Association Intercommunale Asse et Boiron (AIAB) depuis sa fondation en 2008. Cette association gère les bâtiments du collège primaire et secondaire de Borex-Crassier (CSBC) ainsi que la piscine intercommunale de Chéserex, immeubles dont elle est propriétaire.

Réuni en assemblée à 4 reprises en 2024, le 26 mars, le 25 juin, le 10 septembre et le 3 décembre, le Conseil intercommunal de l'AIAB a notamment débattu et accepté les objets présentés suivants :

Assemblée du 26.03.2024 :

- Préavis 01-2024 : Exercice 2023 – Comptes de fonctionnement – Rapport de gestion et comptes.

Assemblée du 25.06.2024 :

- Elections statutaires.

Assemblée du 10.09.2024 :

- Préavis 02-2024 : Budget d'exploitation 2025.

Assemblée du 03.12.2024 :

- Préavis 03-2024 : Collège primaire et secondaire de Borex-Crassier - rénovation de la salle de gymnastique 1 – demande de crédit de CHF 1'910'100.- destiné à financer les travaux de rénovation du bâtiment.

3 CULTURE, SPORT ET LOISIR

32 Culture, autres

→ Société de Développement de Borex

Hormis les diverses manifestations habituellement organisées par la Société de Développement de Borex, (fête de mai, sortie des aînés, sortie des jeunes, fête de noël, etc.) celle-ci a organisé la fête nationale du 1^{er} août qui, réunissant les habitants des communes de Borex et de Crassier, s'est déroulée pour 2024 à Borex.

35 Eglises et affaires religieuses

De par les conventions passées entre les communautés ecclésiastiques reconnues et la commune de Borex, cette dernière a la charge de les soutenir financièrement. Ainsi, notre commune subvient aux frais de fonctionnement des communautés suivantes :

- Communauté catholique de Crassier pour un montant de CHF 3'922.68
- Paroisse protestante de la Dôle pour un montant de CHF 3'294.50.
- Paroisse protestante allemande pour un montant de CHF 155.90

Notre commune est régulièrement représentée aux assemblées de la paroisse de la Dôle qui ont lieu deux fois par année pour débattre et voter sur le budget et les comptes paroissiaux notamment.

Notre commune, co-propriétaire du temple de Crassier avec les communes d'Arnex-sur-Nyon, Crassier et La Rippe, participe également aux frais d'entretien de ces locaux pour un montant de CHF 1'567.10.

4 SANTE

5 PREVOYANCE SOCIALE

54 Famille et jeunesse

5450 Prestations aux familles

→ Crèche de La Galiote à Eysins

La crèche dispose de 24 places, réparties en 2 groupes multi-âges : 10 bébés/trotteurs et 14 trotteurs/grands.

→ Crèche Les Papillons à Crassier

La crèche dispose de 44 places, soit 10 bébés, 14 trotteurs et 20 grands.

Au 31 décembre 2024, les taux de fréquentation, par structure, sont les suivants :

	La Galiote Eysins (24 places)	Les Papillons Crassier (44 places)
Bébés		97% (81%)
Trotteurs		90% (88%)
Grands		90% (91%)
Bébés/Trotteurs	99% (99%) *	
Trotteurs/Grands	92% (91%)	

**() chiffre 2023*

Accueil en milieu familial

Les accueillant·e·s en milieu familial sont toujours géré·e·s par la Ville de Nyon par le biais d'une convention. La collaboration, tant avec la Ville de Nyon qu'avec la coordinatrice, est excellente.

- 11 accueillant·e·s sont agréé·e·s sur nos communes, elles et ils encadrent 81 enfants.
- 59 enfants sont d'âge préscolaire, et 22 sont accueillis pour du parascolaire.

57 Aide sociale et domaine de l'asile

5790 Assistance, non mentionnée ailleurs

57900 ARAS Nyon-Rolle

L'ARAS du district de Nyon est une association de Communes au sens de la Loi sur les Communes. Son siège est à Nyon et les 47 communes du District en sont membres.

Le Centre Social Régional (CSR) a pour mission principale d'informer et d'orienter la population du District dans le réseau social régional et cantonal, et d'octroyer les prestations du Revenu d'insertion (RI).

Le Conseil intercommunal s'est réuni 2 fois, le 30 mai et le 07 novembre 2024. Il a approuvé les préavis suivants :

Assemblée du 30.05.2024 (à Borex) :

- Préavis 11-24 – Comptes 2023

Séance du 07.11.2024 (à Vinzel) :

- Préavis 12-24 – Budget 2025

La participation de la commune de Borex aux frais de fonctionnement des autorités et de l'administration de l'ARAS Nyon-Rolle s'élève, pour 2024 à CHF 2'588.30.

6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATION

61 Circulation routière

6150 Routes communales

En 2024, les travaux de déneigement et d'épareuse ont été confiés à l'ETA Gilles Vuagniaux de Borex, comme depuis de nombreuses années. 34 heures d'épareuse, 9.30 heures de salage et 23 heures de déneigement ont été nécessaires à la sécurisation des routes, chemins et abords.

Situation financière des préavis en cours :

- Préavis 28-2024 CHF 1'410'800.- dépensé CHF 20'301.20 au 31.12.2024.

61500.3120.01 Électricité, éclairage public

Les travaux de remplacement des luminaires se sont achevés en 2023. L'année 2024 est le premier exercice complet avec les lampes LED. Le montant affecté à l'alimentation de l'éclairage public en 2024 s'élève à CHF 3'512.65 contre CHF 6'880.15 en 2023 et CHF 7'053.05 en 2022. Une hausse des tarifs de l'électricité a eu lieu depuis 2022, toutefois on peut constater une diminution du montant de la facture d'énergie pour l'éclairage public de 50%.

61501 Halle de voirie

Les travaux de construction de ce bâtiment sis en Pétaney, débutés en janvier 2023, se sont achevés au printemps 2024.

Son inauguration, célébrée le 24 mai, fête à laquelle la population villageoise a été conviée, a rencontré un vif succès.

Coût de la réalisation CHF 1'734'902.46, soit un dépassement de crédit de CHF 65'102.46.
Le détail des coûts de ce dépassement ainsi que sa demande d'approbation figurent en p. 6 du présent préavis.

61510 Place de stationnement

Le contrôle du parking a été confié à notre personnel du Greffe dûment formé et autorisé à accomplir cette fonction. Le montant des amendes encaissées s'élève à CHF 1'610.00.

7 PROTECTION ENVIRONNEMENT & AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

72 Traitement des eaux usées

Les 26 kilomètres de réseau d'évacuation des eaux que compte la commune sont inspectés et nettoyés régulièrement. Ces travaux de maintenance sont fractionnés en 6 secteurs. En 2024, ce sont les collecteurs de *Borex Soleil*, du haut de la *route de Tranche pied* et au Nord de la *rte de Grens* qui ont été filmés, photographiés, puis curés ou fraisés au besoin.

D'autre part le contrôle des séparatifs des eaux (claires et usées) par teintage a été réalisé sur une douzaine d'habitations au Nord du quartier de « *Borex-Soleil* » ainsi que dans différentes propriétés pour lesquelles des anomalies avaient été décelées.

Situation financière des préavis en cours :

- Préavis 15-2023 CHF 157'000.- dépensé CHF 41'860.80 au 31.12.2024.

- Préavis 26-2024 CHF 120'000.- dépensé CHF 89'717.- au 31.12.2024.

72000.3612.00 Association d'Épuration des eaux du Boiron (AEB)

La Commune de Borex est membre de l'Association d'Épuration des eaux du Boiron, laquelle gère le réseau d'eau usée des communes de Borex, Grens, Signy-Avenex, Arnex-sur-Nyon et Eysins. Le réseau de l'association est raccordé à celui de la commune de Nyon qui facture les m³ traités à l'AEB. Le montant global des coûts est réparti entre les communes selon une clé de répartition qui prend en compte le nombre d'habitants ou d'équivalents-habitants raccordés (collectivités publiques, écoles par exemple).

En 2024, l'AEB dans l'ensemble équivaut à 5'310 équivalents habitants, dont 1'355 pour le compte de Borex. Pour l'année 2024, la part de Borex s'élève à CHF 151'363.32 soit CHF 111.71 par équivalent habitant contre CHF 107.64 en 2023.

Depuis plusieurs années, les communes membres s'engagent à consacrer une part de leur budget à l'entretien de leur réseau et aux contrôles des raccordements des bâtiments au réseau d'assainissement afin de limiter à son minimum la présence d'eau claire dans les eaux à traiter.

L'AEB s'est réunie en assemblée intercommunale 2 fois en 2024, le 1er mai et le 30 octobre pour traiter des préavis suivants :

- Préavis 6/2021-2026 - Comptes 2023
- Préavis 7/2021-2026 - Budget 2025

73 Gestion des déchets

7300 Gestion des déchets urbains

SADEC

La Société Anonyme pour le traitement des déchets de la Côte (SADEC) s'est réunie 2 fois 2024. Cette Société, dont la Commune de Borex est adhérente, soutient les Communes membres dans l'élimination de leurs déchets.

Toutes les informations sont disponibles sous : [Actualités - SADEC SA](#)

Ramassage des ordures ménagères (sacs taxés)

Le ramassage des ordures ménagères est assuré chaque mardi matin par l'entreprise Odelet Transports SA, prestataire mandaté par la Commune. En 2024, le volume total des déchets collectés s'élève à 144.39 tonnes, soit une très légère diminution par rapport à l'année précédente (144.62 tonnes en 2023).

Cette quantité se décompose comme suit :

- Ordures ménagères : 140.50 tonnes (contre 141.40 en 2023)
- Déchets communaux (provenant des bâtiments et espaces publics) : 3.89 tonnes (contre 3.22 en 2023)

Ces chiffres traduisent une relative stabilité des volumes malgré une légère progression démographique. Cette tendance est à suivre dans le cadre des réflexions à venir sur l'optimisation du tri et la réduction des déchets à la source, notamment dans une perspective de durabilité communale.

Déchetterie Intercommunale de Signy-Avenex

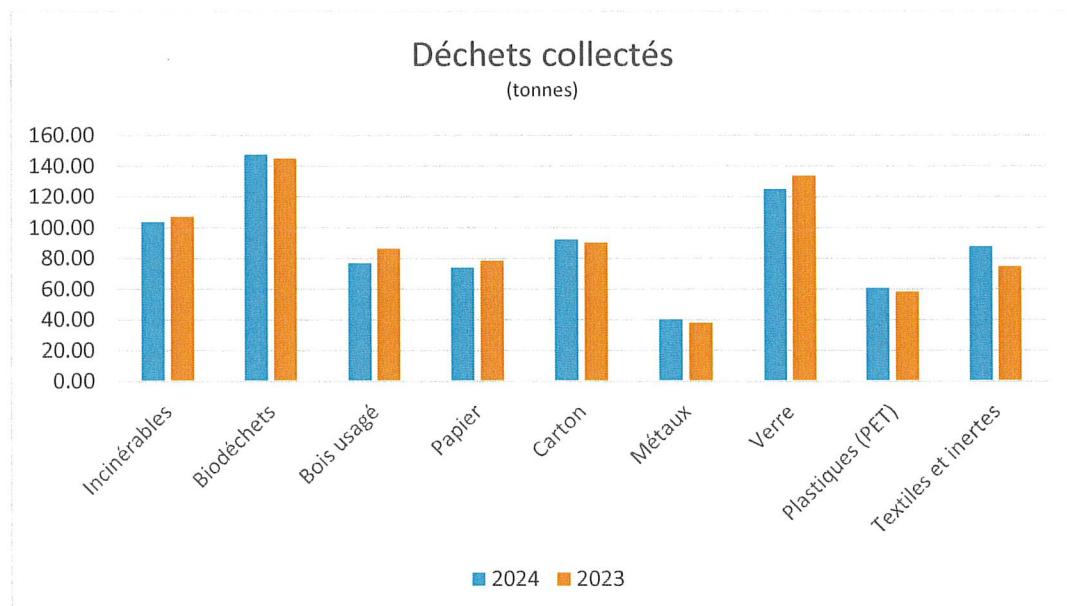
Le Comité de la Déchetterie intercommunale, au sein duquel la Commune est représentée par notre Municipal M. Boris Vetsch, a tenu séance 4 fois en 2024. La déchetterie intercommunale réunit les communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Eysins, Grens et Signy-Avenex.

En 2024, la Commune de Borex a poursuivi sa participation active à la gestion de la déchèterie intercommunale, marquée par l'amélioration des infrastructures, la valorisation accrue des biodéchets et textiles, et la renégociation du droit de superficie du site.

Calcul du coût par habitant :

2021 : CHF 51.84
2022 : CHF 49.39
2023 : CHF 54.25
2024 : CHF 56.20

Evolution entre 2024 et 2023 de la collecte des déchets de la déchetterie intercommunale :



Pensez-y : la plateforme digitale <https://contribue.ch/>, mise récemment en ligne par COSEDEC, permet de sensibiliser les romand.e.s à la réduction et au tri des déchets.

76 Lutte contre la pollution de l'environnement

Association Intercommunale pour l'exploitation d'un couvert régional à plaquettes et bois d'énergie situé sur la commune de Trélex (ACP)

Bien que ne possédant ni forêt, ni chaufferie à plaquettes forestières, notre commune, attentive aux sources d'approvisionnement en énergie renouvelable de proximité, est membre de l'ACP depuis sa fondation en 2007.

Cette Association s'approvisionne en bois rond issu des forêts de notre région et les transforme en plaquettes sèches brûlées dans les chaufferies de réseaux de chauffage à distance (CàD). Elle contribue ainsi indirectement à l'entretien des forêts de la région.

L'ACP s'est réunie 2 fois en assemblée générale, le 18 juin et le 10 décembre 2024. Lors de ces assemblées, les sujets suivants ont notamment été traités :

Assemblée du 18.06.2024 :

- Préavis 01-2024 : Présentation et adoption des comptes 2023 : ceux-ci bouclent avec un excédent de revenus, après répartition, de CHF 6'338.20

Assemblée du 10.12.2024 :

- Préavis 02-2024 : Présentation et adoption du budget 2025.

76100 Protection de l'air et du climat

En 2024, la Municipalité a poursuivi ses engagements en matière de transition énergétique, notamment avec la mise en service complète de l'installation photovoltaïque sur la halle communale (préavis n° 16-2023), dont les performances sont conformes aux estimations initiales¹. Parallèlement, des études ont été lancées pour équiper le bâtiment de voirie d'une batterie de stockage afin de maximiser l'usage local de l'électricité produite, ainsi que pour l'installation de bornes de recharge électrique.

Sur le volet de la mobilité, la commune a confirmé sa participation au fonds régional pour une mobilité collective et innovante (préavis n° 20-2023) couvrant la période 2024–2034. Elle poursuit également ses démarches actives auprès des TPN pour améliorer les cadences de bus, offrant ainsi une alternative crédible à la voiture individuelle.

La Municipalité participe enfin aux différentes séances organisées par la Région sur les thématiques énergie-climat, afin de rester alignée avec les dynamiques et outils développés à l'échelle régionale, notamment en prévision des impacts de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie (LVLEne, dès 2026), qui renforcera les exigences en matière d'efficience énergétique des bâtiments, de planification énergétique territoriale et de valorisation du solaire, ce qui aura des incidences directes sur les futurs projets communaux de rénovation et d'aménagement.

1 Production nette en kWh 77'516 dont 73'400 kWh revendu pour CHF 12'881.71

77 Protection de l'environnement, autres

7710 Cimetières, crématoires

77100 Cimetière communal

La désaffection partielle du columbarium (cases cinéraires anciennes de plus de 30 ans) a été effectuée en 2024.

79 Aménagement du territoire

7900 Aménagement du territoire

79000 Police des constructions

En 2024, la Municipalité a poursuivi sa collaboration avec l'Association d'indépendants S. Barbaud & E. Antonelli jusqu'au 31.12.2024. Madame Sandra Barbaud, en charge des affaires de notre commune, ayant cessé son activité à cette date-là.

Permis délivrés	2023 Enquête publique CAMAC	2024 Enquête publique CAMAC	2023 Dispensé d'enquête publique selon art 72d	2024 Dispensé d'enquête publique selon art 72d
Permis de construire	7	8	1	6
Permis d'habiter ou d'utiliser	2	30	0	27

79001 Service de l'urbanisme

PACOM (Plan d'affectation communal)

→ Révision du Plan Général d'Affectation

En étroite collaboration avec le bureau d'urbanisme Vallotton et Chanard SA, l'année 2024 a une nouvelle fois été marquée par les efforts soutenus — mais laborieux — visant à faire progresser le projet de PACom. Malgré une volonté constante d'avancer, les démarches sont demeurées particulièrement poussives, notamment en raison de la complexité des échanges avec la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) et certains acteurs concernés au niveau communal. La finalisation de la version V8, intégrant les dernières modifications (intégration des PQ surannés et le projet de nouveau DP) a pu être menée à bien après de nombreuses itérations. Par ailleurs, le traitement du PPA de la zone horticole a donné lieu à des discussions longues et fastidieuses avec l'ensemble des parties prenantes, témoignant des lenteurs inhérentes à ce dossier pourtant stratégique.

Calendrier d'intention

La durée d'examen préalable complémentaire de 3 mois étant un délai légal très rarement respecté, il est probable que des retards administratifs impactent le cours de la procédure.

Phase 3 : enquête publique

Finalisation du dossier pour examen préalable complémentaire	février 2025
Examen préalable complémentaire	mars – mai 2025
Analyse du préavis d'examen préalable complémentaire et adaptation du dossier	juin-août 2025
Mise à l'enquête publique	septembre 2025

Phase 4 : procédure

Traitement des oppositions, adoption par le Conseil communal et approbation par le Département	oct. 2025 printemps 2026
--	-----------------------------

En parallèle nous avons également :

- Finalisé la convention relative aux mutations parcellaires dans le périmètre de Tranche pied qui devra être signée concomitamment à la procédure PACom. À ce jour, et malgré nos démarches répétées, le propriétaire des parcelles concernées n'a toujours pas jugé utile de signer le document requis, freinant ainsi l'avancement du projet. Cette inertie regrettable contraste avec les efforts fournis par la Municipalité pour faire progresser le dossier.
- Adopté le volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA) – (préavis 25-2024).

79070 Région de Nyon

En 2024, le Conseil intercommunal de la Région de Nyon s'est réuni à 5 reprises, traitant 14 préavis sur des thématiques variées, allant de la mobilité durable à l'aménagement du territoire. L'ensemble des documents est consultable sous : [Préavis – Région de Nyon](#).

Parmi les moments notables de l'année, une séance spéciale a été convoquée pour traiter le préavis n° 43-2024-DISREN, accordant un crédit de CHF 2,62 millions pour finaliser le bâtiment d'accueil des Dappes et restructurer le domaine de Télé-Dôle SA en site quatre saisons. Si le projet peut susciter des réserves dans le contexte climatique actuel, il vise une reconversion progressive du massif et permet à la Région, principal actionnaire, de limiter un risque financier direct de plus de 7,5 millions de francs en cas d'abandon. La commune de Borex, par sa participation, s'inscrit dans une logique de solidarité régionale responsable, tout en demeurant vigilante quant à la cohérence des priorités intercommunales.

La Municipalité de Borex a poursuivi son investissement actif dans les travaux intercommunaux, en particulier sur les volets énergie, mobilité et planification, en participant aux différentes séances thématiques organisées par la Région de Nyon.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site www.regiondenyon.ch

8 ECONOMIE PUBLIQUE

9 FINANCES ET IMPOTS

91 Impôts

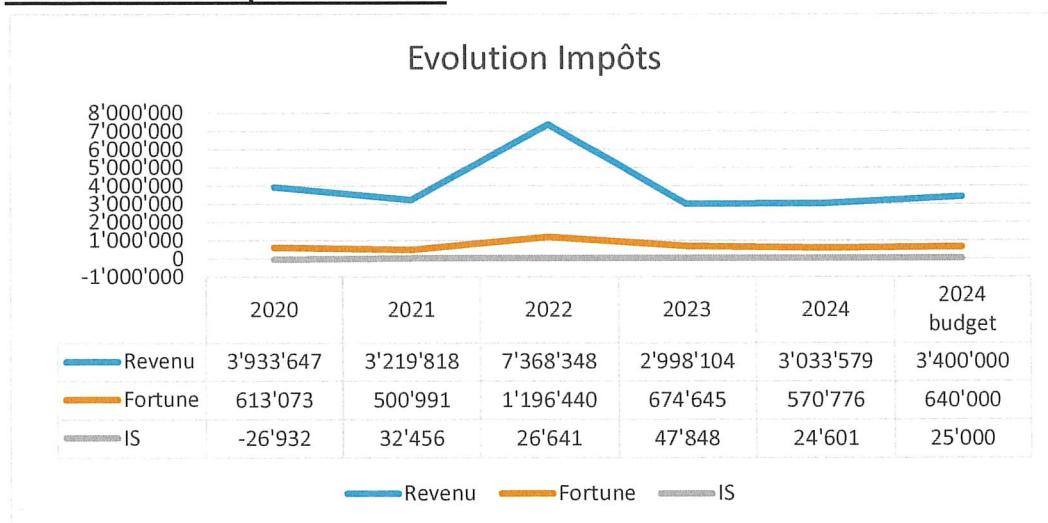
Les impôts déterminants pour le rendement communal du point d'impôt sont :

- Impôt sur le revenu et impôt sur la fortune de personnes physiques, y compris bénéfice et prestations en capital ;
- Impôt spécial affecté à des dépenses déterminées ;
- Impôt sur le bénéfice net et sur le capital des personnes morales, y compris l'impôt minimum ;
- Impôt spécial dû par les étrangers (forfait fiscal).

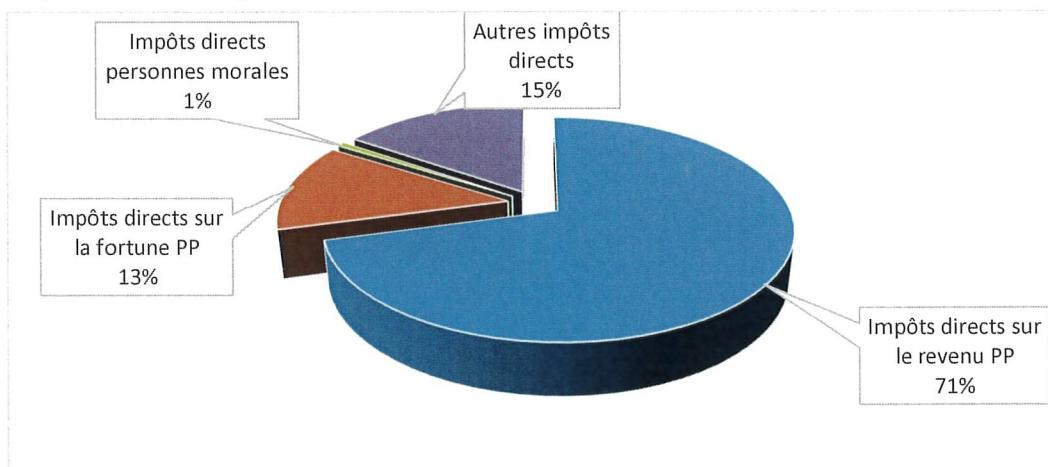
Impôts

Les recettes des impôts directs, personne physique (impôts déterminants), sont inférieures de **CHF 439'824.43** par rapport au budget et à **CHF 111'144.73** à l'année 2023. La part des taxations antérieures des impôts sur le revenu et la fortune au 31.12.2024 s'élève à **CHF 682'326.00**.

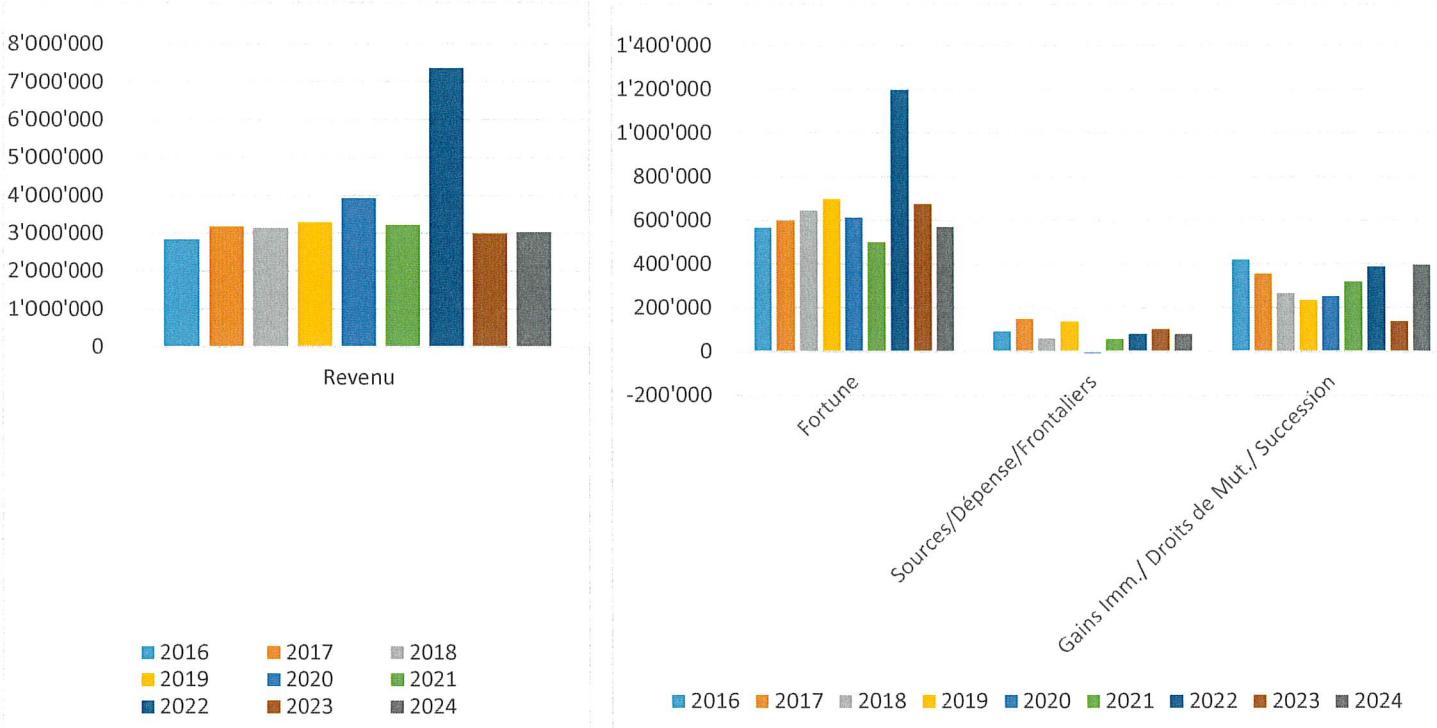
Variations des impôts PP-PM-IS



Répartition de l'impôts, 4'385 MCHF



Evolution des rentrées fiscales entre 2016 et 2024



Valeur du point d'impôt

La valeur du point d'impôt est de **CHF 69'195.00 (CHF 71'535.00 en 2023)**

93 Péréquation financière intercommunale

9300 Péréquation financière intercommunale

Le décompte provisoire pour la péréquation est inférieur au budget :

- 93000 – Péréquation financière intercommunale : CHF – 5'500.00

93001 Cohésion sociale

Le décompte provisoire pour la cohésion sociale est inférieur au budget :

- 93001 – Cohésion sociale : CHF -150'220.00

96 Administration de la fortune et de la dette

9610 Intérêts

Les intérêts passifs des engagements financiers (ATF) s'élèvent à **CHF 94'328.18 (CHF 44'584.63 en 2023)**.

9690 Patrimoine financier, non mentionné ailleurs

96900 Loyers et fermages

Les baux à ferme actuels sont valables jusqu'en 2028, sauf celui attribué à des fins de culture fruitière intensive qui est valable jusqu'en 2037.

99 Postes non ventilables

9900 Postes non ventilables

99000.3894.00 Attribution à réserve de politique budgétaire

La municipalité attribue CHF 50'000.- à la réserve de politique budgétaire pour couvrir le déficit prévu en 2025.

Sous certaines circonstances, une collectivité publique peut vouloir lisser le résultat de ses comptes annuels pour des raisons de politique budgétaire. Dans ces cas, le manuel MCH2 de la CDF préconise le recours à un compte de réserve unique à l'intérieur du capital propre (compte 2940 Réserve de politique budgétaire). Cette réserve est assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage. Les attributions à cette réserve et les prélèvements sur celle-ci doivent être comptabilisés soit comme des charges extraordinaires (compte 3894) soit comme des revenus extraordinaires (compte 4894). La réserve de politique budgétaire (compte 2940) ne peut en aucun cas descendre au-dessous de 0. Pour des raisons de transparence, le manuel MCH2 de la CDF recommande que les éventuels excédents de revenu soient entièrement attribués à la réserve de politique budgétaire plutôt qu'être utilisé pour des préfinancements ou des amortissements supplémentaires.

Conclusion

L'exercice 2024 a marqué une étape significative dans l'évolution de la gestion communale, tant par la mise en œuvre du modèle MCH2 que par la consolidation des engagements dans des projets structurants pour Borex.

La Commune a su conjuguer rigueur financière — avec un excédent de revenus supérieur aux prévisions —, stabilité des services, et anticipation des enjeux futurs, en particulier dans les domaines de l'énergie, de la mobilité et de l'aménagement du territoire.

Toutefois, la persistance d'un déficit d'exploitation structurel appelle à une vigilance accrue dans la planification budgétaire, afin de préserver l'équilibre des finances communales à moyen terme.

La Municipalité tient à remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs communaux, ainsi que les partenaires intercommunaux, pour leur engagement au service de la collectivité. Elle se réjouit de poursuivre, avec le Conseil communal, le développement d'une commune résiliente, sobre, et tournée vers l'avenir.

CONCLUSION

La Municipalité de Borex vous prie en conséquence, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Borex

- Dans sa séance du 16 juin 2025 ;
 - **Vu le préavis n° 31-2025 – Exercice 2024 – Rapport de gestion et comptes ;**
 - Oui le rapport de la commission de gestion ;
 - Entendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

1. **d'approuver**
Le crédit complémentaire de CHF 65'102.46 – Construction d'une halle pour le service de voirie sur la parcelle n° 1 de Borex ;
 2. **d'approuver**
le préavis n° 31-2025 – Exercice 2024 – Rapport de gestion et comptes, tel que présenté ;
 3. **d'approuver**
les comptes de l'exercice 2024, tels que présentés ;
 4. **de donner décharge**
à la Municipalité de Borex et au boursier de Borex de leur gestion pour l'exercice 2024.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 12 mai 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Borex.

Annexes :

- Comptes et bilan 2
- Rapport de la fiducie
- Annexes aux comptes

